

# LE PROJET

## Description

### LA CHAPELLE DU TÔT

La Chapelle du Tôt, dédiée à Notre Dame des Buis, a été édifiée au XVI<sup>e</sup> siècle en grès, silex et brique. Elle n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques, mais son mobilier est en partie classé.

Cette Chapelle fut pendant très longtemps un lieu de pèlerinage pour les enfants qui tardaient à marcher et les personnes souffrant de douleurs rhumatismales.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Malheureusement, cet édifice (régulièrement visité par les amateurs d'art religieux compte tenu de son riche mobilier), est aujourd'hui fermé pour des raisons de sécurité car des désordres structurels le rendent dangereux pour le public.

Une première souscription avait été lancée en 2012, pour financer les travaux de drainage autour de la chapelle et la démolition de la voûte de plâtre qui s'écroulait.

Aujourd'hui une nouvelle campagne de restauration va être lancée, suite à l'élaboration d'un diagnostic global par un architecte du patrimoine.

Ces travaux consisteront à stopper toutes les arrivées d'humidité dans l'édifice et à y assurer une bonne ventilation.

Une fois le bon équilibre sanitaire rétabli, la restauration des élévations extérieures pourra être envisagée, puis ce sera au tour de l'espace intérieur. L'objectif est de permettre à nouveau l'ouverture du site à la visite d'expositions.

### LES CONTREPARTIES

A partir de 50 euros : carte postale de la Commune avec remerciements de Madame le Maire.

A partir de 100 euros : carte postale de la Commune + visite guidée du chantier de restauration.

A partir de 500 euros : visite guidée + cocktail d'inauguration + plaque avec dénomination des donateurs.

Montant des travaux	262 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Février 2019

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

## LA CHAPELLE DU TÔT

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/12960](http://www.fondation-patrimoine.org/12960)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
LA CHAPELLE DU TÔT

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

### Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Fondation du patrimoine

